

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le conseil a adopté le projet de règlement 006-2026 ayant pour titre « Règlement numéro 006-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

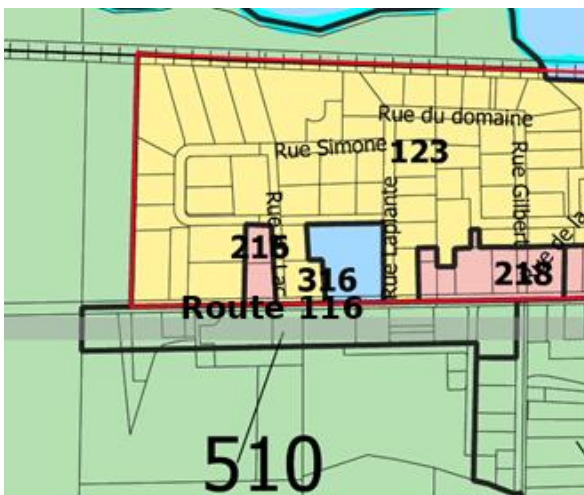
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 4 mai à 20:00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003 soit :

« De modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser les usages commerciaux de classe D-4 dans la zone agricole numéro 510 »

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 22 avril au 4 mai 2026 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

4. Le projet comprend des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone 510 est située le long de la route 116, en direction ouest, du côté sud.



Donné à Acton Vale, ce 16 avril 2026

Jessica Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 22^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Jessica Bédard
Greffière adjointe